

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE LOCAL
DU 22 SEPTEMBRE 2006 - Suite et fin

BUDGET

Nous avons eu à nous prononcer sur le budget rectificatif pour 2006. Il s'agissait d'étudier si des marges de manœuvre pouvaient être dégagées.

Afin de calibrer au mieux le budget de l'an prochain, la Direction a également réalisé en juillet une enquête auprès de tous les chefs de poste afin de connaître leurs besoins pour la fin de cette année et l'an prochain.

Parmi les points à souligner, les frais d'huissiers de Justice ont fortement diminué. Il faut y voir les effets de la phase comminatoire préalable à l'OTD, qui permet de faire supporter aux débiteurs les frais d'huissiers.

Les frais de maintenance technique sont élevés dans le département. La Direction va donc renégocier les contrats pour être plus exigeante envers les fournisseurs.

Nous avons cependant signalé que cette renégociation devrait se faire intelligemment, afin de ne pas retomber dans les travers que nous avons rencontrés lors de la conclusion des marchés pour le ménage des trésoreries, qui a abaissé la qualité des prestations et a conduit à des pressions inacceptables sur les personnels.

Afin d'améliorer l'accueil des contribuables selon la charte PVFI (pour vous faciliter l'impôt), les équipements téléphoniques seront améliorés dans les postes.

→ **équipements informatiques** : d'ici à la fin de l'année, tous les micro-ordinateurs utilisés dans nos services devraient avoir moins de trois ans.

La situation des licences, notamment pack office pro est plus problématique. Le ratio départemental est plus élevé que le ratio national. Toutefois, la CGT a souligné que dans de nombreux cas, les agents doivent se prêter leurs micros pour travailler sur certains logiciels nécessitant ACCESS.

Le Chef du Département informatique a informé le CTPL que les licences allaient être redéployées afin de faire face aux besoins les plus criants.

Les imprimantes matricielles seront supprimées, sauf, dans un premier temps, pour les postes qui utilisent REC. Les imprimantes à jet d'encre seront remplacées par des imprimantes laser, dont le coût à la page est très nettement inférieur. Le ratio sera d'une imprimante pour deux agents au lieu d'une pour trois actuellement.

A noter que les imprimantes jets d'encre couleur ne sont plus maintenues. Chaque unité de travail sera au minimum dotée d'une imprimante laser couleur. Une enquête sera effectuée pour déterminer les besoins de chaque poste en fonction des missions qui lui sont dévolues.

→ La Direction nous a rappelé que désormais six sites sur le Département font l'objet d'un loyer budgétaire : il s'agit : de la Trésorerie Générale, de la Recette des Finances, des trésoreries de

Nantes-les-Ponts, de Nantes Municipale, de Saint-Nazaire, de Saint-Nazaire Etablissements hospitaliers.

Ce loyer budgétaire, qui concerne les édifices appartenant à l'Etat, est institué afin de permettre l'utilisation optimale de nos bâtiments domaniaux (et de justifier la vente éventuelle de ce patrimoine au privé en cas de sous-utilisation).

→ Le budget primitif a sous-estimé la part de la rémunération des personnels, notamment du fait de l'implantation de certains emplois non prévus en début d'année. Tous les agents seront naturellement normalement rémunérés, mais on voit bien les limites des tentatives de prévisions des dépenses d'une année sur l'autre.

La question a été posée sur la possibilité d'embaucher les vacataires sur deux mois au lieu d'un. Refus de la direction, pour les arguments suivants :

- nous risquerions de payer des allocations chômage à l'UNEDIC
- cela permet d'embaucher plus de chômeurs,
- La Direction ne souhaite pas s'engager pas pour trop longtemps avec les mêmes vacataires. S'ils étaient pris sur deux mois, on ne pourrait pas les "jeter" aussi facilement si leurs compétences ne correspondaient pas aux tâches demandées.

Nous avons souligné que le recours aux vacataires ne nous satisfait pas : comme lors de la lutte contre le CPE, nous revendiquons des vrais emplois de fonctionnaires, et pas des emplois précaires !

PLAN STRATEGIQUE PLURIANNUEL DEPARTEMENTAL

Il s'agit de la déclinaison des objectifs du plan pluriannuel de performance du Trésor Public de 2006 à 2008 (c'est le document qui nous donne des objectifs qui progressent tous les ans tandis qu'en contrepartie nos effectifs diminuent aussi tous les ans !) Mais le TPG a bien indiqué que les organisations syndicales « refusent de voir les gains de productivité considérables ».

Les chefs de postes recevront chaque année une feuille de route leur donnant les objectifs et les moyens qu'ils auront pour y parvenir. Ils pourront négocier les objectifs. Ils seront ainsi responsabilisés. Leurs résultats seront contrôlés mensuellement. Ils seront convoqués chez le CSTP et le contrôleur de gestion en cas de dérapage.

Les cadres A feront l'objet d'une présentation détaillée de ce CPP, qu'ils se feront ensuite un plaisir de restituer à leurs agents.

QUESTIONS DIVERSES

→ La trésorerie Municipale de Nantes sera au 07 février 2007 transformée en Recette des Finances municipale, à l'occasion du départ du chef de poste.

→ recrutement d'un emploi Pacte Junior à la Trésorerie Générale. Il s'agit d'un emploi rémunéré en-dessous du SMIC, recruté hors concours, destiné à des jeunes sans qualification (-25 ans).

La CGT considère la question du recrutement de jeunes sans qualification comme un enjeu important. Elle a fait des propositions lors des différentes rencontres avec le ministère de la Fonction Publique pour qu'il joue effectivement son rôle d'insertion sociale. Mais la CGT s'est prononcée, malgré les amendements retenus au projet initial, contre le PACTE Junior qui constitue une remise en cause et une fragilisation du statut de la fonction publique. Les points forts de désaccords portent sur les modalités de recrutement qui ne garantissent pas l'égalité d'accès à la fonction publique, la rémunération et les conditions de titularisation.

→ Le CTPL s'est prononcé sur la diminution des horaires d'ouverture de la trésorerie de Carquefou. La CGT s'est abstenue, considérant que la diminution des effectifs dans notre Administration entraîne encore une diminution des services rendus au public.

→ La Direction a reconnu les difficultés rencontrées par nos collègues dans le cadre du remboursement des trop-perçus de PPE. Des remises gracieuses pourront être accordées aux débiteurs se trouvant dans les situations les plus délicates.

→ Dossier du nettoyage effectué par ISS Abilis

Les services techniques de la Trésorerie Générale se sont déplacés à Nantes Municipale et Nantes CHU. Des difficultés techniques (qualité du sol au CHU) ont été relevées. Par ailleurs, des pénalités ont été calculées et des prestations ont dû être refaites par le prestataire.

Les responsables de sites pourront avoir un agent du nettoyage qui viendra faire une tournée pour vider les poubelles.

Enfin, les « petits » sites (moins de 200m²) pourront sortir du marché.

N'hésitez pas à nous contacter pour nous tenir au courant des évolutions positives ou non que vous observerez sur ce dossier. Contactez vos représentants en CTPL.

→ nouvelles modalités de remboursement des frais de transport :

un décret de juillet 2006 prévoit des nouvelles modalités de remboursement des frais de déplacement, notamment en résidence. Les frais de bus pourraient être remboursés. Nous avons en vain demandé si des tickets de bus pourraient être mis dès maintenant à disposition des agents devant se déplacer, notamment entre la TG et le DI. La Direction nous a indiqué que les textes d'application de ce décret sont en cours de rédaction et qu'elle attendait leurs conclusions. La CGT sera vigilante sur les dispositions qui seront prises.

→ Hélios : la version V2 a corrigé plus de 700 anomalies. Il suffit cependant de consulter l'indice de moral des postes sur le site Hélios pour voir que tout n'est pas au beau fixe. Les agents que nous avons rencontré lors de nos visites de postes nous ont informés qu'ils subissaient également la lenteur de l'application.

La prime Hélios sera attribuée à 41 collègues.

La CGT a déjà expliqué son opposition au principe de cette prime.

→ travaux de réfection des moquettes de la Trésorerie Générale

Aucune entreprise n'ayant pu proposer un devis satisfaisant, les travaux n'ont pu être engagés. Les travaux seront effectués, mais la procédure de passation des marchés publics doit redémarrer impérativement avant la fin de l'année pour ne pas perdre les crédits attribués par le CHS.

→ rattachement du service liaison - recouvrement à un centre d'encaissement au 1^{er} janvier 2007 : ce rattachement est très probable. Il y aura probablement 6 à 7 emplois à reconvertir. Nous n'avons toujours pas d'information sur la candidature du DI 44 comme centre de prélèvement services. Les agents du services liaison-recouvrement doivent faire part de leurs souhaits d'affectation au chef du Département informatique.

Les agents concernés par cette restructuration bénéficieront des conditions de mutation propres à chaque restructuration.

Voilà pour ce CTPL à l'emploi du temps très chargé.

Les représentants au C.T.P.L.	Christophe ANDRE	Trésorerie Saint Herblain
	Yvic KERGROAC'H	Département informatique

Trésorerie Générale - local syndical C.G.T. - tél : 02 40 20 74 25 - cgt.044@cp.finances.gouv.fr

Site Intranet : <http://www.tresor.cgt.fr/44/>